

Préfecture des Côtes d'Armor

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction départementale de la cohésion sociale et le Comité départemental olympique et sportif des Côtes d'Armor mettent en place un nouveau dispositif pour favoriser l'intégration des publics spécifiques (personnes handicapées, habitants des quartiers prioritaires et des zones rurales, femmes) dans les structures sportives.

Ce Parcours d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive (PAIPS 22) est la déclinaison d'un dispositif porté par le ministère chargé des sports. Il a pour ambition :

- d'identifier précisément les personnes désireuses d'être accompagnées dans leur projet de pratique sportive,
- d'identifier précisément les structures sportives les plus à même d'accueillir ces personnes en fonction des spécificités de leur projet sportif,
- d'accompagner le pratiquant dans ses premiers pas au sein de la structure choisie,
- de soutenir les structures sportives d'accueil qui s'engagent dans cette logique (sensibilisation/formation de l'encadrement, accompagnement méthodologique, soutien financier,...)

En fonction des demandes que nous réceptionnerons, nous reviendrons bien entendu vers vous pour que l'orientation des pratiquants vers les structures soit la plus pertinente et la plus concertée possible.

Tous les éléments d'information nécessaires sont déjà en ligne sur le site de la DDCCS (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Sports/Developpement-des-pratiques-sportives-pour-tous>).

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

En raison des conditions climatiques actuelles dans le département des Côtes d'Armor nécessitant une très grande vigilance du fait de l'absence de pluie efficaces, vous trouverez en **annexes 2 et 3** l'arrêté préfectoral de mise en **vigilance sécheresse** pour le département des Côtes d'Armor ainsi que le Communiqué de Presse de la Préfecture.

Appel à projets DILCRAH 2018/2019

Cette année, la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine Anti-LGBT (DILCRAH) lance un appel à projets locaux unique, pour renforcer la visibilité et la cohérence de ces soutiens en fusionnant le calendrier de deux dispositifs « lutte contre le racisme et l'antisémitisme » et « lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT ».

Il est ouvert depuis le 1^{er} octobre et sera clos le 5 novembre 2018.

Vous trouverez en **annexes 4 à 6** :

- la présentation de cet appel à projets rappelant le calendrier et les modalités de sélection des projets,
- le CERFA de demande de subvention
- le formulaire de synthèse du projet

Les documents sont à retourner par mail ou voie postale :

Madame Gaïdig TABURET – Adjointe au Chef de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor – Bureau du Cabinet – Préfecture des Côtes d'Armor – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT BRIEUC Cedex 1 – gaidig.taburet@cotes-darmor.gouv.fr